

Règlement général de l'école de tennis *Centre de Tennis et de Squash Morat*

A. Dispositions générales

Pour réserver ou utiliser les prestations du Centre de Tennis et de Squash Morat, directement ou par titulaire du contrat, ces dispositions générales sont valables.

Les clients ne sont pas assurés par le TSCM. Les clients organisent eux-mêmes sous leur propre responsabilité l'assurance adaptée.

Les clients sont conscients des risques liés aux prestations du TSCM. Le TSCM et ses collaborateurs ne sont pas responsables en cas d'accident ou de maladie.

Avec une réservation ou utilisation des prestations du TSCM, les clients attestent qui sont en bon état de santé pour participer - le nombre de participant le permettant - au cours.

Si le minimum de participants pour les cours de groupe, juniors et kids ainsi que l'entraînement pour compétition n'est pas atteint, le cours peut être annulé par le TSCM.

Si un entraîneur ne peut pas être présent pour les leçons privées, cours de groupe, juniors et kids comme les entraînements pour compétition, le TSCM peut organiser un autre entraîneur lequel est capable de donner les cours équivalent à l'autre ou la leçon est annulée et rattrapée plus tard.

Si les clients arrivent en retard à la leçon, ils n'ont pas le droit à une prolongation de la leçon.

La durée d'une leçon est définie clairement et englobe, à côté des formalités de salutation et de l'entraînement, aussi le ramassage de balles.

Les prix des prestations sont les prix actuels sur notre site internet.

Les coûts des cours sont facturés en avance et sont dus avant le début des cours.

En cas d'annulation des cours, les coûts suivants sont exigibles :

...3 à 6 jours avant le début:	annulation gratuite
...0 à 3 jours avant le début:	50% de la somme de la facture
...durant les cours :	100% de la somme de la facture ou un remplaçant est trouvé.

Le matériel, comme les balles et les raquettes, est à la disposition gratuite pour les participants pendant le cours ainsi que pour un jeu libre.

Certaines composantes de ces dispositions générales sont les engagements établis pour les leçons.

Ces dispositions générales peuvent être adaptées à tout moment.

B. Dispositions pour les leçons privées

Les leçons privées doivent être annulées **24h en avance**, sinon elles seront facturées.

Si

...le client trouve un remplaçant,

...l'école peut remplacer l'annulation avec une autre personne

...la place peut être louée à d'autres personnes,

les coûts sont supprimés complètement ou partiellement (seulement salaire pour l'entraîneur si le court est loué)

En cas d'absence non excusée, tout droit sur l'exonération des coûts est supprimé.

Remarque

Les leçons privées, contrairement aux cours de groupe, peuvent être planifiées individuellement. Par conséquent, les absences peuvent être communiquées à temps.

C. Dispositions pour les cours de groupe et l'entraînement pour compétitions

Les absences de dernière minute au cours de groupe sont à la charge des participants. Le client peut proposer un remplaçant si celui-ci se laisse intégrer dans le groupe. Au début d'une période de cours, les participants peuvent annoncer leurs absences. Si pour une date la moitié des participants est absente, la leçon peut être annulée et rattrapée plus tard.

En cas d'absence prolongée suite à une blessure ou maladie nous décidons ensemble avec le participant si un remplaçant pourrait être proposé, si les autres participants payent les surcharges ou si le cours est interrompu. Si le cours a lieu, 50% du coût des leçons non visitées est remboursé à la personne concernée.

Remarque:

Comme par raison de solidarité nous ne pouvons pas exiger une surcharge de prix pour les autres participants, nous ne pouvons non plus pas rembourser toutes les leçons ratées. Les absences individuelles se répartissent par expérience de façon régulière sur les 8 leçons de façon à ce que personne ne doivent souffrir de dommages financiers.

D. Dispositions pour les cours de juniors et kids

Ces offres sont réservées aux juniors qui ont 18 ans jusqu'au 31.12 de l'année en cours.

Si un enfant ne peut pas participer à tous les cours à cause de vacances, alors les coûts des leçons loupées lui sont remboursés. Si un enfant ne peut pas être présent 3 semaines consécutives (ç.-à-d. 3 leçons) à cause de maladie ou accident, les leçons sont remboursées à 50%. Il faut présenter un certificat médical. D'autres absences (camp de ski, voyage avec l'école, fêtes d'anniversaire, etc.) ne peuvent pas être compensées. Mais il y a cependant la possibilité de rattraper la leçon dans un autre cours.

Les remboursements éventuels (des contributions du club, remboursement à cause de vacances ou maladie) sont énumérés spécialement sur la facture. Si les membres de la famille suivent ensemble plus de trois cours de 60 minutes par semaine, ils bénéficieront d'une réduction de 10 % sur le montant total du cours.

Les participants aux cours de juniors et kids peuvent louer les courts gratuits ou avec 50% de rabais, y compris les raquettes et les balles.

	Saison été (semaines 16-36)		Saison hiver (semaines 37-15)	
	Intérieur	Extérieur	Intérieur	Extérieur
Lu-Ve 07.00-17.00	illimité	illimité	50%	illimité
Lu-Ve 17.00-22.00	illimité	illimité	100%	illimité
Sa-Di 07.00-22.00	illimité	illimité	50%	illimité

Les participants aux cours de juniors et kids ont droit à un rabais de 10% sur le prix des tournois de Kids Tennis High School et tournois officiels au Centre de Tennis et de Squash.

Les cours de kids sont adaptés aux enfants, diversifiés et conçus de façon ludique. Dans cet état d'esprit les enfants sont aussi introduits à d'autres sports, comme le squash, le padel ou le badminton.

Les parents acceptent que leurs enfants soient enregistrés dans la banque de données de Jeunesse+Sport

Les parents acceptent que les photos de leurs enfants sont publiées sur notre site du Centre de Tennis et de Squash ou sur le profile Facebook de l'école de tennis.

E. Le for

Le for est à Morat FR

Le droit Suisse vaut pour les relations entre le client et le TSCM.